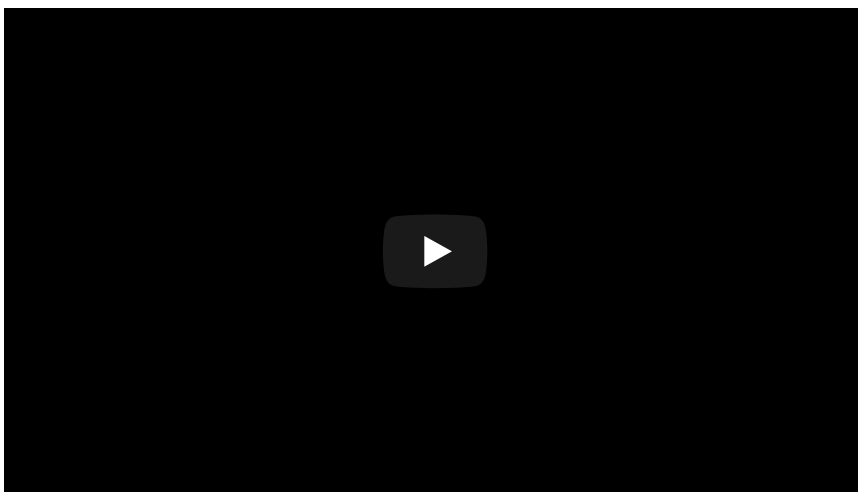


Missions

L'agent spécialisé de police technique et scientifique (ASPTS) exerce dans les laboratoires de police scientifique, dans les services régionaux ou locaux d'identité judiciaire, dans les services locaux de police technique ou les bases techniques.

Ses missions :

- participer à l'enquête de police judiciaire ;
- accomplir les missions de police technique et scientifique (PTS) qui lui sont confiées par son chef de service, un officier de police judiciaire ou l'autorité judiciaire ;
- rechercher et exploiter des traces et indices concourant à l'identification des auteurs d'infractions ;
- participer aux constatations techniques portant sur ces infractions ;
- apporter son soutien aux activités opérationnelles des policiers ;
- réaliser la signalisation de l'individu mis en cause : relevé des empreintes digitales et palmaires, prélèvement de cellules épithéliales buccales (pour l'établissement du profil génétique), signalement descriptif de l'individu en vue de l'alimentation des grands fichiers nationaux d'identification.



Sélection

Depuis mars 2021, il n'y a plus de recrutement à ce grade et métier.

Les autres recrutements de la police technique et scientifique sont :

- [techniciens \(https://www.devenirpolicier.fr/concours-externe/technicien-de-police-technique-et-scientifique\)](https://www.devenirpolicier.fr/concours-externe/technicien-de-police-technique-et-scientifique)

- [techniciens principaux \(https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/technicien-principal-de-police-technique-et-scientifique\)](https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/technicien-principal-de-police-technique-et-scientifique)

- [ingénieurs \(https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/ingenieur-de-la-police-technique-et-scientifique\)](https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/ingenieur-de-la-police-technique-et-scientifique)